

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 12 (1982)
Heft: 2

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDITORIAL

Sous le cactus

Dans le n° 12/81, à la même place, nous inaugurons une rubrique nouvelle coiffée du titre évocateur de «Sous le cactus». Nouvelle elle l'est parce qu'elle accueillera périodiquement, chaque fois que nous le jugerons intéressant et utile, des textes sortant de ce qu'on appelle l'ordinaire, du «béné-oui-oui» fréquent dans la presse, qu'elle soit d'essence sociale ou non. Il s'agit là de vérités évidentes, d'idées nouvelles capables de nourrir une réflexion, de bousculer les tabous et, nous le souhaitons, de provoquer des réactions. N'est-ce pas de la discussion que jaillit la lumière? Le texte ci-dessous nous est parvenu avant celui du numéro de décembre 81. Il mérite d'être lu avec attention car il secoue certaines idées reçues souvent considérées comme définitives.

Une vieillesse autogérée

Trop fréquemment jusqu'ici, la retraite a été conçue et préparée par des services sociaux pour personnes âgées. Et pourtant, les principaux intéressés ne sont-ils pas les retraités eux-mêmes?

Cette tendance à prendre des quantités de mesures en leur faveur sans qu'ils aient pu faire entendre leurs voix autrement qu'en répétant le discours élaboré par d'autres, qu'en intégrant l'image que la société se fait d'eux, est probablement un réflexe de déculpabilisation.

La société les a rejetés, les a coupés du réel par l'institution de la retraite; elle les a condamnés à la mort sociale et elle en a secrètement honte. C'est pourquoi la société se sent coupable. Pour se faire pardonner ou plutôt pour essayer de gommer sa culpabilité, elle invente toutes sortes de subterfuges; ces mesures en trompe-l'œil équivalent à une sorte de thérapie occupationnelle ayant pour fonction de tuer le temps qui reste à vivre aux vieillards.

On s'agite, on agite les vieux et cela soulage la conscience.

Quand donc considérera-t-on les personnes âgées comme des adultes? Quand donc cessera-t-on d'en faire une catégorie à part? Quand donc abandonnera-t-on ce paternalisme qui substitue des rapports de pro-

tection, de caractère sentimentalo-abusif, à des rapports objectifs basés sur la responsabilité des uns et des autres?

Bien sûr on veut leur bonheur. Mais justement on ne peut jamais faire le bonheur des autres, si l'on n'agit qu'en raison de notre conception de la vie et non de la leur. Je t'aime donc je t'étouffe.

On ne peut même pas rendre aux personnes âgées leur voix, leur autonomie, il faut qu'ils les reprennent. C'est une révolte des vieux, une reprise en main de leur destinée qui s'impose.

La difficulté, si des mouvements du style «panthères grises» venaient à naître, serait de voir se créer un nouveau pouvoir, qui une fois de plus sera de type ségrégatif. Les vieux contre les autres.

Concilier un vieillissement qui ne vous met pas sur la touche, qui ne vous définit pas comme catégorie à part, avec une réappropriation de son identité, de ses actes, de sa vie, voilà la voie étroite, la corde raide, la quadrature du cercle à résoudre.

La prise de conscience de cette nécessité est du ressort des vieux. Mais le système social peut y aider: par exemple en introduisant des libertés dans la prise de retraite et dans le mode de la gérer; par exemple aussi en refusant de financer des mesures ségrégatives comme la création de clubs de personnes âgées, de vacances pour personnes âgées, de voyages pour personnes âgées, de rabais pour personnes âgées, de logements pour personnes âgées, d'université du 3^e âge.

Les vieux sont des êtres humains, pas des objets de sollicitude attendrie. Celui d'entre eux qui a besoin d'aide, doit être aidé parce qu'il a besoin d'aide et non parce qu'il est vieux et en tant que vieux et par un service pour les vieux. La modification de l'état d'esprit de l'assistant contribuera à modifier la définition que le vieux se donne de lui-même.

Reste bien sûr ceux qui sont devenus dépendants. Ceux-là aussi il faut les aider parce qu'ils sont dépendants et non pas en tant que dépendants-vieux. Sinon on aura toujours tendance à les infantiliser.

Une retraite autogérée, une vieillesse autogérée, un vieillissement autogéré, voilà l'utopie à réaliser; par les vieux.

Mais pourquoi ces lignes ont-elles été écrites par un demi-vieux?

FRANÇOIS-XAVIER CHARLES

Administration
Yves Debraïne

Rédaction
Georges Gygax

Secrétariat
Isabelle Capt

Editeur
Société coopérative «Aînés»
Président:
Claude Badel, Romanel
Vice-président:
François-Xavier Charles
Genève

Imprimeur
Presses Centrales Lausanne S.A.

Régie des annonces

Pour la Suisse romande:
Annonces Suisses S.A., «ASSA»
Place Bel-Air 2, 1002 Lausanne
Tél. 021/20 29 31

Pour la Suisse allemande et le Tessin:
Media-Agentur, Rolf Müller
Case postale 371, 8027 Zürich
Téléphone 01/202 33 93/94

Comité de fondation
Dr L.-M. Bircher
Claude Badel
Marc Guignard
† Bernard Peitrequin

Abonnements
Fr. 23.— par année
Etranger Fr. 27.—

Toute
reproduction
des textes
ou photos
interdite
sans
accord
préalable
avec
la Rédaction